

*Initiatives ministérielles*

La politique salariale du gouvernement, monsieur le Président, est bien connue et elle n'a nullement changé. Elle a été annoncée dans le Budget de février dernier. Elle a fait l'objet de nombreux documents et la plupart des députés de la Chambre la connaissent à fond. Elle s'insère dans le cadre de mesures qui ont été annoncées dans le Budget pour sortir le pays de la récession, tout en jugulant le déficit et l'inflation.

Ces mesures, et je crois qu'il est important de le rappeler, comprennent le plafonnement des paiements versés aux provinces, le gel du total des dépenses du gouvernement, la réduction du nombre de gestionnaires, l'établissement d'objectifs au regard de l'inflation et la limitation des salaires.

Le 19 juin, avant l'ajournement d'été, j'ai informé la Chambre que nous ne disposions d'aucune marge de manoeuvre pour négocier quelque augmentation de salaire que ce soit cette année.

[Traduction]

Je tiens à rappeler aux députés que, quelle que soit leur opinion à propos du conflit actuel avec l'Alliance, le gouvernement et le pays sont aux prises avec une situation financière à laquelle il faut faire face. Il est de notre devoir envers la population canadienne de nous conformer aux mesures annoncées dans le budget de février. Il nous faut contenir le déficit et les pressions inflationnistes de façon à faire chuter les taux d'intérêts et à soutenir la reprise économique.

Les mesures annoncées dans le budget donnent des résultats. La reprise économique est amorcée et elle est maintenant compromise par la grève. Certes, je ne suis pas insensible à la cause des dirigeants de l'Alliance et je peux comprendre les raisons pour lesquelles ils sont insatisfaits de l'offre salariale de 0 et 3 p. 100 que le gouvernement leur a faite.

Cependant, je l'ai déclaré en juin dernier et je le répète aujourd'hui, si l'offre du gouvernement n'a rien de très agréable pour les syndicats de la fonction publique, elle ne l'est pas davantage pour le gouvernement. Pourtant, nous avons signé des conventions avec d'autres syndicats qui ont adopté une attitude que je qualifierais de très responsable. Ils ont décidé de négocier des règlements dans le respect du programme de restriction salariale du gouvernement. Ce faisant, ils ont accepté d'emboîter le pas aux employés de la fonction publique de quatre provinces qui ont adopté une politique salariale de 0 p. 100 pour au moins 12 mois, et, dans certains cas, pour deux ans. Il ne faut pas oublier cela.

L'Alliance de la Fonction publique est peut-être le syndicat qui a amené le Parlement à envisager l'adoption du projet de loi C-29, mais elle n'est pas le seul syndicat visé par notre programme des 0 et 3 p. 100. Tous y sont assujettis.

Comme je l'ai expliqué la semaine dernière à la Chambre, la rémunération au rendement a été suspendue pour 1991-1992, non seulement pour les cadres supérieurs, mais également pour les personnes nommées par le gouverneur en conseil, y compris les dirigeants des sociétés d'État.

• (1210)

Combinée au gel des salaires de cette année, la suspension de la rémunération au rendement équivaut à une réduction moyenne de 5 p. 100 de la rémunération de ce groupe d'employés. Ce sont là des mesures rigoureuses, mais nécessaires en période de restrictions.

[Français]

La question des restrictions salariales, monsieur le Président, a été une cause de grande difficulté pour l'Alliance. Nous savions qu'il en serait ainsi et pour ma part, je souhaiterais que le gouvernement soit en mesure de faire une offre plus généreuse à ses employés.

Comme je l'ai mentionné en maintes occasions, le programme de 0 et 3 p. 100 ne correspond nullement à ce que nos employés méritent et il n'a aucune commune mesure avec leurs contributions aux travaux de la Fonction publique. Cependant, c'est tout ce que les contribuables canadiens peuvent se permettre d'offrir.

Conscients que le gouvernement doit demeurer ferme dans sa détermination de restreindre les dépenses, nous avons été aussi généreux que nous pouvions l'être en offrant d'améliorer les avantages sociaux des employés. L'offre que nous avons déposée la semaine dernière prévoyait d'importantes améliorations dans certains secteurs qui ont beaucoup d'importance pour l'Alliance, notamment la sécurité d'emploi et la protection du pouvoir d'achat de certains groupes d'employés.

Nous avons offert des avantages améliorés dans de nombreux autres secteurs et je voudrais, monsieur le Président, les passer en revue pour le bénéfice des honorables députés car ils attestent des efforts très sérieux que le Conseil du Trésor a déployés pour en arriver à un règlement juste et raisonnable.

J'ai toujours nettement préféré la négociation à la législation et j'ai donné à nos négociateurs le mandat le plus vaste que nous pouvions accorder comme gouvernement responsable dans les circonstances. L'Alliance de la Fonction publique a été très préoccupée par la sécurité d'emploi de ses membres, notamment en ce qui concerne les activités futures de sous-traitance et de privatisation du gouvernement. À mon avis d'ailleurs, cette crainte a été exagérée car la politique de réaménagement des effectifs du gouvernement fédéral est l'un des meilleurs régimes de protection de l'emploi au pays. Environ 0,5 p. 100 des employés ont perdu leur emploi par suite de réaménagements des effectifs.